



Conseil Communautaire

9 février 2017

Compte-Rendu

L'an deux mil dix-sept, le 9 février, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 2 février 2017, s'est réuni à la salle polyvalente de Trinay, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice : 42

Conseillers présents : 35

Pouvoir(s) : 4

Votants : 39

Conseillers titulaires présents :

Thierry BRACQUEMOND, Hubert JOLLIET, Gilles FUHRER, Dominique BILLARD, David JACQUET, Jean-François MALON, Pascale MINIERE, Louis-Robert PERDEREAU, Yves PINSARD, Martial SAVOURE- LEJEUNE, Marc LEGER, Yolande OMBOUA, Bernard TEXIER, Brigitte BLAIN, Nadine JOVENIAUX, Isabelle BOUTET, Joël CAILLARD, Benoit PERDEREAU, Annick BUISSON, Christian MORIZE, Laurence COLLIN, Alain VELLARD, Christophe LLOPIS, Didier VANNIER, Éric DAVID, Fabienne LEGRAND, Jean-Bernard VALLOT, Gérard HUCHET, Jean-Luc LEJARD, Thierry CLAVEAU,

Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :

Didier NODIMAR, Aline CHASSINE TOURNE, Daniel DELLA MONICA, Nicolas PINSARD, Frédéric MARCILLE,

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :

Pascal GUDIN à Dominique BILLARD, Claude PELLETIER à Nadine JOVENIAUX, Marc LEBLOND à Alain VELLARD, Isabelle ROZIER à Hubert JOLLIET,

Conseillers excusés :

Gervais GREFFIN, Gilles MOREAU, Lucien HERVE, Isabelle BOISSIERE, Michel THOMAIN,

Conseillers absents :

Bruno VAN DE KERKHOVE, Nadine GUIBERTEAU

Secrétaire de séance :

Gilles FUHRER

Ordre du Jour

Intervention de Mme COSYNS, Chargée de mission Animation Économique au Pays Loire Beauce

Madame Caroline COSYNS, chargée de mission Animation Economique au Syndicat de Pays Loire Beauce présente ses missions :

- Valoriser et communiquer sur le tissu économique local
- Soutenir et accompagner les chefs d'entreprises dans leur projet : création /reprise/développement
- Soutenir et accompagner la création de réseaux d'entreprises locaux

Madame Caroline COSYNS fait un résumé de ses actions entreprises sur le territoire.

Intervention de M. MARTIN, Président du club d'entreprises A.B.L.E

Monsieur Jean-François MARTIN, Président du club d'entreprises ABLE présente son association créée en 2016 et qui rassemble 13 entrepreneurs.

- Président / Vice-Président :
 - o Jean-François MARTIN (MARTIN ENVIRONNEMENT - Chevilly)
 - o Laurent LE TELLIER (LTE - Chevilly)
- Trésorier / Trésorier adjoint
 - o Vianney BRIAIS (INTERMARCHE - Artenay)
 - o Carole LAURENT (THELEM – Artenay)
- Secrétaire / Secrétaire adjoint
 - o Marie-Christine MORIN (AGRIMAT – Patay)
 - o François POINTEREAU (Le Relais St Jacques – Tournois)

Les ambitions d'ABLE :

- SE CONNAITRE :
 - o Favoriser les échanges inter-entreprises et découvrir les entreprises de notre territoire. (Rencontres, visites, ...)
- PARTAGER :
 - o Mise en commun de connaissances, de moyens, ...
 - o Partage de problématiques
- PESER :
 - o Echange entre les entreprises et les parties prenantes (collectivités, pouvoirs publics, riverains...)
 - o Porter la voix des entreprises du territoire, Communiquer autour de nos préoccupations, Participer au développement Economique

Les actions déjà entreprises par l'association :

Date	Lieu	Détails de la rencontre	Participants
09/10/15	Mairie d'Artenay	Présentation Pays Loire Beauce + CCBL Présentation des intérêts des clubs d'entreprises Invitation au Gala de Catch d'Artenay	7
10/05/16	Ecosystem (Patay)	Présentation de l'entreprise Présentation des projets économiques en cours Intervention d'un membre de l'association Entreprendre entre Plaine et Forêt	12
10/06/16	Le Relais Saint Jacques (Tournois)	Assemblée constitutive pour la création de l'association Rédaction des statuts	12
16/09/16	Martin Environnement (Chevilly)	Point administratif Définition des axes de travail	12
23/11/16	Intermarché (Artenay)	Communiqué de presse Définition du plan d'actions	12
18/01/17	Le Traiteur Grec (Chevilly)	Visite de l'entreprise Point sur les avancées sur le plan d'actions	13

Les actions à venir

- Structurer l'association :
 - o Continuer la mise en place d'ABLE avec des éléments de communication, des thèmes d'intervention
- Organiser une Visite - Rencontre ouverte :

- 1^{er} rendez-vous ouvert aux entreprises de la communauté de communes
- Rassembler autour d'une visite d'entreprise et d'un thème de conférence
- Faire connaître notre association
- Ouvrir l'adhésion à ABLE
 - Développer notre association pour créer une dynamique

Intervention de Mme COUETTE, Service Développement Economique à la Chambre d'Agriculture du Loiret

Madame Katia COUETTE présente un premier bilan du diagnostic agricole réalisé sur le territoire dans le cadre du PLUi. L'étude est en cours de finalisation. Un livrable sera remis dans quelques semaines.

Transformation du Syndicat Mixte de Pays Loire Beauce en PETR

Madame Sandra MARTIN, Agent de développement du Pays Loire Beauce présente les enjeux de la transformation du syndicat mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Considérant que ces pôles ont été créés pour contrebalancer le poids des pôles métropolitains. Ils seront chargés d'élaborer un projet de territoire sous l'angle du développement économique, écologique, culturel et social.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la transformation du syndicat mixte du Pays Loire Beauce en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural,

Signature du Contrat de ruralité

Madame Sandra MARTIN, Agent de développement du Pays Loire Beauce présente le contrat cadre élaborer par le Pays avec les services de l'Etat

Considérant qu'à l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou encore, de cohésion sociale ;

Vu le projet de convention cadre du contrat de ruralité Pays Loire Beauce couvrant la période 2017-2020,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la signature du convention cadre du contrat de ruralité Pays Loire Beauce,

Signature du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Madame Sandra MARTIN, Agent de développement du Pays Loire Beauce présente le Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Considérant les travaux préparatoires d'élaboration du projet de contrat avec le Syndicat de Pays Loire Beauce ;

Vu le projet de Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour la période 2017-2022 ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la signature du Contrat Régional de Solidarité Territoriale élaboré par le Pays/PETR Loire Beauce,

Désignation de représentants au Syndicat Mixte d'Artenay Poupry

Considérant que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de République (NOTRe) a supprimé la définition de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activités économiques à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine doit intervenir en représentation-substitution de la commune d'Artenay au travers de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de désigner les représentants titulaires comme suit :

- Monsieur Pascal GUDIN
- Monsieur Jean-François MALON
- Monsieur Thierry BRACQUEMOND

- De désigner les représentants suppléants comme suit :

- Madame Dominique BILLARD
- Monsieur Bernard TEXIER
- Monsieur Didier VANNIER

Sollicitation de subventions

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de solliciter les subventions suivantes pour les projets ci-après désignés :

Intitulé du projet : Etude patrimoniale des systèmes d'assainissement collectifs des eaux usées

Maître d'ouvrage du projet : Communauté de communes de la Beauce Loirétaine

Localisation : Communes d'Artenay, de Cercottes, de Chevilly, de Gidy, de Patay, de Saint Péray la Colombe et de Sougy

Coût estimatif du projet (HT) : 300.000 €

Montant estimatif de la demande de financement auprès de l'AELB : 180.000 €

Montant estimatif de la demande de financement auprès du Département : 60.000 €

Calendrier prévisionnel du projet : Août 2017 à Février 2019

Intitulé du projet : Réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

Maître d'ouvrage du projet : Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine

Coût estimatif du projet (HT) : 575.000 €

Montant estimatif de la demande de financement auprès du Département : 460.000 €

Calendrier prévisionnel du projet : Juillet 2017 à Décembre 2020

Mise en place de la réforme du régime indemnitaire

Le régime indemnitaire actuel des agents de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine est fixé par délibération du conseil Communautaire en date du 26 février 2015

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé dans la Fonction Publique de l'Etat un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet et à concerner à terme tous les fonctionnaires.

Ce décret prévu pour les fonctionnaires de l'Etat est transposable aux fonctionnaires territoriaux en vertu du principe de parité.

Ses dispositions sont d'ores et déjà applicables à tous les fonctionnaires de la filière administrative. Les autres fonctionnaires devraient être concernés au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après avis du comité technique, il est proposé au conseil Communautaire d'instaurer le RIFSEEP.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

1. L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)
2. Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CI)

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

Les postes des différents services de la CDC doivent être répartis au sein de groupes de fonction déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle en plus des critères professionnels.

Il est proposé de retenir les critères de modulation suivants : approfondissement de la connaissance de l'environnement de travail et des procédures, élargissement des compétences, approfondissement des savoirs techniques et de leur utilisation.

Le montant de l'IFSE fera l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :

- En cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- En cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- Au 1er janvier de l'année qui suit le recrutement, au 1er janvier de l'année suivante, puis au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

L'IFSE sera versée mensuellement.

Le montant de l'IFSE sera proratisé en fonction du temps de travail.

L'IFSE sera maintenue dans les mêmes conditions que le traitement durant les congés annuels, accident du travail, maladie professionnelle, absences exceptionnelles, congés de maternité, de paternité et d'adoption. Elle sera suspendue pendant les congés de longue maladie, les congés de longue durée et les congés de grave maladie.

L'IFSE sera réduite d'1/30ème à compter du 22ème jour d'absence pour maladie ordinaire (cumul sur une année glissante).

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions.

Il est proposé de fixer les groupes de fonctions, de répartir les postes de l'établissement au sein de ces groupes et de retenir les montants annuels de la façon suivante :

Groupes de fonctions	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		mini	maxi
Attachés			
G1	Fonction de DGS	5 000	15 000
G2	Autres fonctions	4 500	13 500
Rédacteurs			
G1	Responsabilité, expertise	3 000	8 500

Groupes de fonctions	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		mini	maxi
G2	Autres fonctions	800	3 500
Adjoints Administratifs			
G1	Responsabilité, expertise, autonomie	2 000	8 000
G2	Autres fonctions	300	2 500
Animateur			
G1	Responsable de structure	2 000	5 000
G2	Toutes fonctions	800	3 000
Assistant socio-éducatif			
G2	Toutes fonctions	800	5 200
Educateur des APS			
G2	Toutes fonctions	800	5 200
Technicien			
G1	Responsabilité, expertise	4 500	11 880
G2	Autres fonctions	2 500	7 500
Adjoints Technique/Agents de maîtrises			
G1	Responsabilité, expertise, autonomie	2 000	8 500
G2	Autres fonctions	500	3 300

Le Complément indemnitaire

Un complément indemnitaire pourra être versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent appréciée lors de l'entretien professionnel. Le complément indemnitaire sera déterminé en tenant compte les critères suivants :

- Capacité à s'adapter aux exigences du poste,
- Gestion d'un événement exceptionnel,
- Capacité à travailler en équipe avec des partenaires internes ou externes,
- Investissement personnel.

Le complément indemnitaire sera versé annuellement.

Le complément indemnitaire est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

Groupes de fonctions	Montants annuels maximum du Complément Indemnitaire
Attachés	
G1	500 €
G2	200 €
Rédacteurs	
G1	500 €
G2	200 €
Adjoints administratifs	
G1	500 €
G2	200 €
Animateur	
G1	500 €
G2	200 €
Assistant socio-éducatif	
G2	200 €
Educateur des APS	
G2	200 €
Techniciens	

Groupes de fonctions	Montants annuels maximum du Complément Indemnitare
G1	500 €
G2	200 €
Adjoints techniques/Agents de Maîtrise	
G1	500 €
G2	200 €

Le présent régime indemnitaire sera attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels à compter du 1^{er} mars 2017.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus, et d'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus, de préciser que pour les agents relevant du précédent régime indemnitaire, ce dernier sera réduite d'1/30ème à compter du 22ème jour d'absence pour maladie ordinaire (cumul sur une année glissante).

Avis sur l'implantation d'éoliennes à Aschères-le-Marché

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de la société AboWind d'implantation d'éoliennes sur la commune d'Aschères-le-Marché.

Affaires Diverses

Monsieur le Président informe des recrutements de M. SALA en tant que Directeur des Services Techniques et M. MALLY en tant Chargé de la planification.

Monsieur Hubert JOLLIET informe de la tenue de plusieurs réunions relatives à l'étude du transfert de la compétence assainissement.

Monsieur Louis-Robert PERDEREAU propose qu'à la suite des diagnostics énergétique réalisés avec le Pays, un groupement de commande soit organisé pour l'éclairage public. Madame Sandra MARTIN informe l'assemblée que le Pays est en réflexion pour lancer une assistance à maitrise d'ouvrage en la matière.